

Possible de faire notaire en sortant de prépa ?

Par **xavyeah**, le **26/01/2015** à **16:59**

Bonjour, je suis actuellement en khâgne mais pour l'année prochaine, je souhaite me rediriger vers une espèce de classe pour les "non-juristes" avec un accent mis sur le droit public et l'administration. Mais avant de me lancer j'aimerais savoir: est-il possible d'avoir tout de même une place en master spécialité droit notarial avec mon parcours ?

Autre question qui, celle-là porte sur le post-études : j'ai lu sur ce forum qu'il fallait attendre assez longtemps avant d'avoir son office etc. Est-ce que cela signifie qu'après le diplôme de notaire, on se retrouve au chômage ? Et à votre avis, cela dure combien de temps en moyenne ?

Ma situation est un peu particulière mais j'espère que vous m'apportez des éléments de réponse (si mon problème vous intéresse, bien sûr!! Merci à vous
Peace ! [smile3]

Par **Yn**, le **27/01/2015** à **10:05**

Bonjour et bienvenue,

[citation]l'année prochaine, je souhaite me rediriger vers une espèce de classe pour les "non-juristes" avec un accent mis sur le droit public et l'administration. Mais avant de me lancer j'aimerais savoir: est-il possible d'avoir tout de même une place en master spécialité droit notarial avec mon parcours ?[/citation]

La réponse est clairement non. Premièrement, il faut une formation juridique en droit civil, c'est-à-dire tout l'opposé du droit public et de l'administration. Surtout, la sélection est très rude en M2 droit notarial, il faut donc un parcours très classique (L1 - M1) avec des mentions et divers stages.

Selon moi, si tu veux suivre cette voie : inscription en L1.

[citation]j'ai lu sur ce forum qu'il fallait attendre assez longtemps avant d'avoir son office etc. Est-ce que cela signifie qu'après le diplôme de notaire, on se retrouve au chômage ? Et à votre avis, cela dure combien de temps en moyenne ? [/citation]

Ce n'est pas exactement ça. Même si la conjoncture n'est pas exceptionnelle, les diplômés trouvent stages et emplois.

Au début, tu es notaire collaborateur, c'est-à-dire que tu es salarié par l'étude (environ 2000€/mois). Si je schématise un peu, tu es diplômé vers 25 ans, tu pars pour environ dix ans

avec ce statut.

Ensuite, tu peux chercher à t'associer, c'est-à-dire acheter des parts de l'étude et tu deviens notaire associé. Là, ça dépend vraiment des opportunités, de la motivation, des capacités financières, etc. bref c'est très variable. Je ne connais pas les statistiques, mais il est évident que tout le monde n'arrive pas là. Certains sont salariés toute leur vie.

Par **Emillac**, le **27/01/2015** à **12:27**

Bonjour,

[citation] j'ai lu sur ce forum qu'il fallait attendre assez longtemps avant d'[s]avoir son office[/s] etc[/citation]

[citation] tu es diplômé vers 25 ans, tu pars pour environ dix ans avec ce statut.

[/citation]

Sauf à ce que xavyeah ne dispose - au pif - de 1 à 2 millions d'euros sous le coude dès la sortie de ses études...

Et encore faudra-t-il qu'une étude/charge se libère.

Du côté de Trifouilly les oies...

xavyeah, qui ne me donne pas l'impression d'être très au courant de la profession de notaire, même dans les grandes lignes.

Par **xavyeah**, le **27/01/2015** à **13:13**

"xavyeah, qui ne me donne pas l'impression d'être très au courant de la profession de notaire, même dans les grandes lignes."

oui, effectivement Emillac, je m'y connais autant que n'importe qui après avoir lu les sites internet de base sur le sujet ! x) D'où mes questions ici !

En tout cas, je me disais bien que cela allait être compliqué !

Yn, je comprends ce que tu veux me dire et je me disais que ça semblait ne pas être la meilleure solution mais ce raccourci m'aguichait quand même un peu !

En tout cas, merci pour vos réponses :D et une dernière question : que vaut réellement la voie professionnelle par rapport à cette voie-là ?

Par **Yn**, le **27/01/2015** à **13:35**

Les deux voies - voies pro / voies universitaires - se valent. Les étudiants sont titulaires d'un M2 dans les deux cas, l'une n'est pas meilleure que l'autre.

La voie professionnelle a de l'intérêt d'ouvrir la profession à des étudiants qui ont un profil

juridique intéressant et qui ont décidé, après leur M2, de s'orienter dans le notariat.

Ils sont spécialisés en droit des affaires, en gestion du patrimoine, etc. Ces spécialités intéressent souvent les grosses études "sectorisées".

Par **xavyeah**, le **27/01/2015** à **13:50**

D'accord !! Je sais de quoi il en retourne maintenant !

(Encore une fois merci pour tes réponses aussi rapides)